

CUCS Angers, Trélazé et d'Agglomération

Fiche d'appel à projets spécifique

2007-2009

Mise en œuvre d'un projet territorial de Santé

Faciliter l'accès aux soins et à la prévention des publics vulnérables

Objectif de cet appel à projet :

Développer des actions de proximité pour renforcer l'accès aux soins et à la prévention

La dimension de proximité est un élément essentiel pour garantir la pertinence des actions menées et à développer sur le thème de la santé et de la prévention. Elle permet d'être à l'écoute des besoins et des demandes de la population.

Les actions seront portées par les associations de proximité, celles intervenant dans le domaine de la santé et de la prévention, les acteurs du social, du médico-social ou de l'éducatif, les services de proximité (circonscription d'action sociale, mairies de quartier..), les collectifs santé des quartiers/villes.

Elles se développeront sur des thèmes en lien avec les principales priorités du Programme Régional de Santé Publique (addictions, souffrance psychique et précarité, conduites à risques, nutrition) et les besoins spécifiques exprimés par la population.

Dans ce cadre, sont attendus :

- les actions qui s'inscrivent dans une démarche d'éducation à la santé ;
- les temps d'échange et de sensibilisation aux problèmes prioritaires de santé publique ;
- Le soutien et l'accompagnement de personnes en difficultés dans l'accès aux soins.

Les actions devront s'adresser aux personnes résidant dans les quartiers prioritaires.

Critères de sélection :

Les projets susceptibles d'être retenus :

- Doivent prendre en compte les dynamiques issues des collectifs santé (partenariat, pluridisciplinarité, proximité) ;
- Doivent s'appuyer sur le soutien méthodologique d'une structure ou d'une association spécifique de la promotion et de l'éducation à la santé.

Critères d'évaluation :

- Nombre d'actions menées ;
- Nombre de personnes concernées ;
- Nombre de quartiers prioritaires où une action a été mise en œuvre ;
- Nombre de programmes déclinés dans les quartiers en difficulté ;
- Nombre de projets soutenus directement ou indirectement dans le cadre du projet territorial de santé publique liés à la continuité de l'offre de soins sur le territoire ;
- Liste et noms des déterminants de santé pris en charge par les projets ;
- Prise en compte des facteurs facilitant l'accès aux soins.

Contacts :

Ville d'Angers : Nathalie GARNIER, direction santé publique

CCAS de Trélazé : Julie JOLY, chargée de mission santé, prévention de la délinquance et habitat/cadre de vie

Etat : Bruno MESLET, direction départementale des affaires sanitaires et sociales

Date limite d'envoi : les dossiers pourront être déposés tout au long des années 2007, 2008 et 2009 pour une mise en œuvre jusqu'à fin 2009